



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril 2026 à 18h30,

Convocation : ~~30~~/03/26

Affichage : 16/04/26

Nombre de membres

En exercice : 11

Procurations : 00

Votants : 11

Etaient présents : Madame Maria BOTELLA – Monsieur Xavier CAILLARD – Madame Catherine COCHARD – Monsieur Jérôme RAGOT – Madame Gisèle RUEL – Monsieur Denis DUCROCQ – Madame Emma LEFEVRE – Monsieur Yannick ALENCON – Madame Corinne THOMAS – Monsieur Hervé LEFORT – Madame Emie GOURSAUD.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Emma LEFEVRE

32.2026 Désignation de représentant(s) au comité du SDEER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement des conseils municipaux et en application de l'article L5211-8 du Code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à l'élection des nouveaux délégués au Comité du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER),

Vu le courrier du SDERR du 6 mars 2026, sollicitant le renouvellement des délégués au comité du SDEER, dont le nombre est de deux grands électeurs de la commune au collège électoral du canton.

Considérant que les délégués sont réunis environ deux à trois fois par an, au siège du syndicat, à Saintes, pour voter le budget du SDEER et pour décider de ses orientations stratégiques.

Considérant qu'à la fin du printemps ou au tout début de l'été 2026, pour leur première réunion, les nouveaux délégués éliront le président du SDEER et ses instances (vice-présidents, membres du Bureau, membres de la Commission d'appel d'offres, représentants dans les instances où le SDEER est représenté...).

Considérant que le SDEER réunit 461 des 462 communes de Charente-Maritime (dont l'Île-d'Aix). Qu'il exerce la compétence d'Autorité organisatrice de la distribution de l'électricité sur le territoire de toutes ces communes. À ce titre, il concède à Enedis et EDF le service public de la distribution publique d'électricité et la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente, respectivement ; il réalise également des travaux d'extension et d'effacement de réseau électrique. Le SDEER réalise en outre les travaux neufs et la maintenance de l'éclairage public pour 454 communes de Charente-Maritime. Enfin, le SDEER est engagé dans la production d'énergie renouvelable (via la SEM Energies Midi Atlantique), la recharge publique de véhicules électriques (il exploite à ce jour 103 bornes de recharge), l'achat d'énergie électrique et de gaz (avec l'animation d'un groupement de commandes régional réunissant plus de 150 collectivités de Charente-Maritime) et l'accompagnement des communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Madame le Maire fait appel à candidature et propose de désigner : Denis DUCROCQ et Catherine COCHARD

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

9 voix pour, 2 absentions des membres présents

DÉCIDE de désigner : Denis DUCROCQ et Catherine COCHARD, en qualité de délégués au comité du SDEER.

Secrétaire de séance

Madame Emma LEFEVRE

Le Maire

Madame Maria BOTELLA

